



Conseillers élus : 11
En fonction : 11
Présents : 09

PROCÈS-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 21 MAI 2021

Sous la présidence de M. Richard MULLER, Maire

Membres présents : Mmes et MM DORN Clarisse (1^{ère} Adjointe), FREY Hubert (2^{ème} Adjoint), FRITZINGER Laurent, DOPPLER Yann, VOGLER Frédéric, REEB Noémie, BACHER Philippe, LUDWIG Aude.

Absent(e)s excusé(e)s : MM. BALTZER Jérôme, WAGNER Richard.

Absent(e)s non excusé(e)s : /

Date de convocation : 17 mai 2021 – Date d'affichage : 17 mai 2021
Ouverture de la séance : 19h30

ORDRE DU JOUR

- I. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2021
- III. DÉLIBÉRATIONS
 1. Cimetière communal : aménagement de l'espace cinéraire
 2. Cimetière communal : constitution de la commission communale cimetière
 3. Plateau d'évolution : travaux de réhabilitation
 4. Chasse 2015-2024 : lot 1 – agrément d'un nouvel associé
 5. Eau – Assainissement : rapport annuel 2020
 6. Divers

I. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. FRITZINGER Laurent est désigné comme secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. DÉLIBÉRATIONS

1. CIMETIÈRE COMMUNAL : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE

L'espace cinéraire du cimetière communal d'Obersoultzbach est composé actuellement de deux columbariums de 6 cases chacun ainsi que d'un jardin du souvenir. Le Maire propose de procéder à un aménagement des abords afin de rendre cet espace accessible par tous les temps. Pour ce faire, trois entreprises ont été consultées :

- SA Herrmann Travaux Publics de Surbourg, montant HT de 4 833,20 € ;
- SARL Hanau Paysage d'Ingwiller, montant HT de 7 281,63 € ;
- SAS Green Design de Bouxwiller, montant HT de 9 613,12 €.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ✚ **VALIDE** le projet d'aménagement des abords de l'espace cinéraire du cimetière communal d'Obersoultzbach ;
- ✚ **SÉLECTIONNE** l'offre de l'entreprise SA Herrmann Travaux Publics de Surbourg, pour un montant de 4 833,20 € HT soit 5 799,84 € TTC ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant au marché ;
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement article 2135 chap.21.

Votants : 09
Pour : 09
Contre : /

2. CIMETIÈRE COMMUNAL : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE CIMETIÈRE

En vue de l'organisation et de la restructuration du cimetière, le Maire propose de créer une commission « cimetière » qui aura pour mission d'effectuer un travail de recherche et de collecte d'informations pour les concessions qui se situent dans l'ancienne partie du cimetière, de participer à l'élaboration du règlement du cimetière et des travaux afférant à la gestion du cimetière, etc.

MM. FREY Hubert, DOPPLER Yann, VOGLER Frédéric, BACHER Philippe, Mme DORN Clarisse, se proposent de composer cette commission communale.

Le Maire informe que des plaquettes informatives seront placées sur certaines sépultures dans l'objectif d'inciter les familles à se manifester afin de nous renseigner sur les personnes inhumées dans ces tombes. Il informe que l'annonce de cette restructuration du cimetière fera l'objet d'un article dans le

Votants : 09
Pour : 09
Contre : /

prochain bulletin communal et sera un sujet d'actualité pour le site de la commune ainsi que pour la page Facebook.

3. PLATEAU D'ÉVOLUTION : TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Suite à leur visite du plateau d'évolution, les conseillers ont pu se rendre compte que les structures en places nécessitent un renouvellement, notamment les filets pare-ballons, les supports et le filet de tennis, les buts de handball, ainsi que l'aire de jeux.

Pour ce faire, la maire propose deux devis :

- SARL EPSL de Lingolsheim, montant HT de 9 189,07 € ;
- SAS IMAJ de Lacroix sur Meuse, montant HT de 9 045,00 € avec une évacuation des déchets au soin du client ;

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Votants : 09

Pour : 09

Contre : /

- ↪ **VALIDE** le projet de réhabilitation du plateau d'évolution ;
- ↪ **SÉLECTIONNE** l'offre la mieux-disante de l'entreprise SARL EPSL de Lingolsheim pour un montant de 9 189,07 € HT soit 11 026,88 € TTC ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant au marché ;
- ↪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, section investissement article 2113 chap.21.

4. CHASSE 2015-2024 : LOT 1 – AGRÉMENT D'UN NOUVEL ASSOCIÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 ;

Vu le courrier du 28 mars 2021 de M. Jean-Jacques KUMMER, représentant de l'Association de Chasse ALSA Développement du Reiherwald et Environs en sa qualité de secrétaire, locataire du lot n°1 ;

Suivant l'avis favorable émis, après consultation électronique, par la commission consultative communale de la chasse à l'égard du dossier présenté par M. Roland BOOS ;

Votants : 09

Pour : 09

Contre : /

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE la candidature de M. Roland BOOS domicilié 5A, rue de la Forêt à MENCHHOFFEN (67340) en tant qu'associé pour le lot n°1.

5. EAU – ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2020

Conformément aux dispositions de l'art. 3 du Décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 de la commission géographique du périmètre de la Moder sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il présente les faits marquants relatifs au service public de l'eau potable pour ladite année.

Votants : 09

Pour : 09

Contre : /

Le rapport présenté n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

6. DIVERS

6-1 Rafraichissement des marquages au sol

Le conseil municipal prend acte de la nécessité de rafraichir les marquages au sol (plateau d'évolution, passages piétons et parking) et valide le devis de l'entreprise SOS Marquages pour un montant de 1 510,00 € HT soit 1 812,00 € TTC.

6-2 École - réorganisation du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Mme DONR Clarisse, 1^{ère} adjointe au maire, déléguée aux affaires scolaires, présente la situation actuelle du RPI Obersoultzbach-Weiterswiller-Weinbourg. La suppression du poste d'enseignant prévue pour la rentrée 2021 a été repoussée d'une année afin de permettre aux élus de retravailler l'organisation scolaire.

À l'issue de plusieurs réunions menées par les élus des communes du RPI, deux solutions se démarquent pour l'instant pour la commune d'Obersoultzbach :

- ↳ Rejoindre le RPI de Menchhoffen, Uttwiller et Niedersoultzbach ;
- ↳ Créer un nouvel RPI en se regroupant avec les communes de Neuwiller-Lès -Saverne et Dossenheim-sur-Zinsel.

L'inspection académique doit être fixée à l'automne, quant à cette nouvelle organisation scolaire, qui devrait être effective pour la rentrée 2022.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.